

Fiche signalétique

20-12310

SIMDUT	TMD Routier/Ferroviaire	Danger sur la santé	1
\bigcirc		Risque d'incendie Réactivité	0
		Protection personelle	В

Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : N'ODOR MENTHE VERTE DU PRINTEMPS Code

Date d'édition (jj/mm/aaaa) : 2012-11-16. Utilisations : Applications industrielles: Produit pour contrôle d'odeurs

Fournisseur : Wood Wyant : Wood Wyant : Wood Wyant

Une division du Groupe Sani-Marc
42, rue de l'Artisan
Victoriaville, Québec
Une division du Groupe Sani-Marc
42, rue de l'Artisan
Victoriaville, Québec

Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)

Victoriaville, Québec Victoriavi G6P 7E3 G6P 7E3

Identification des dangers

Les dangers potentiels décrits dans cette section ne devraient pas survenir si le mode d'emploi du manufacturier et les mesures de sécurité appropriées sont observées.

État physique : Liquide. [Liquide limpide] Odeur : Menthe.

Vue d'ensemble des : ATTENTION!

En cas d'urgence

2.

urgences : ATTENTION

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux. Légèrement irritant pour la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas

ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage.

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation: Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Toxique en cas d'ingestion.

Peau : Légèrement irritant pour la peau.

Yeux : Irritant pour les yeux.

Voir Information toxicologique (section 11) pour plus de détails.

3. Information sur les composants

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>% (p/p)</u>
propane-1,2-diol	57-55-6	1 - 5
Undecan-1-ol, ethoxylated	34398-01-1	1 - 5
Isopropyl alcohol	67-63-0	0 - 1
Alcool éthylique	64-17-5	0 - 1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux

Contact avec la peau

Inhalation

Ingestion

- Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin immédiatement.
- : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des sauveteurs

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit Moyens d'extinction

Utilisables
Non utilisables
Dangers spéciaux en cas
d'exposition

Produit de décomposition thermique dangereux

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

: Aucun connu.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone

monoxyde de carbone

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelle

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes de nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage :

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)		LECT (15 mins)		Ceiling					
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	Notations
propane-1,2-diol	ON 7/2010	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[a]
		50	155	-	-	-	-	-	-	-	[b]
	US AIHA 10/2011	-	10	-	-	-	-	-	-	-	
Isopropyl alcohol	US ACGIH 3/2012	200	-	-	400	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	200	492	-	400	984	-	-	-	-	
	BC 9/2011	200	-	-	400	-	-	-	-	-	
	ON 7/2010	200	-	-	400	-	-	-	-	-	
	QC 9/2011	400	983	-	500	1230	-	-	-	-	
Alcool éthylique	US ACGIH 3/2012	-	-	-	1000	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	1000	1880	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 9/2011	-	-	-	1000	-	-	-	-	-	
	ON 7/2010	-	-	-	1000	-	-	-	-	-	
	QC 9/2011	1000	1880	-	-	-	-	-	-	-	
Forme: [a]Aerosol only. [b]Vapour and ae	rosol.										

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise. Aucun équipement de mesure n'Est requis si aucune limite d'exposition n'est suggérée.

Mesures techniques

: Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent audessous des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

2012-11-16. 2/6

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Protection individuelle

Respiratoire

: Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Yeux

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Peau

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique : Liquide. [Liquide limpide] Formule moléculaire : Non applicable. Limites d'inflammablité : Non disponible. Couleur Poids moléculaire : Non applicable. Vitesse de combustion : Non applicable. : Vert : Non applicable. Odeur : Menthe. Pression de vapeur : Non disponible. Durée de combustion Densité relative : 1 Densité de vapeur : Non disponible. Température critique : Non disponible. Volatilité : 6.25 : Non disponible. Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Viscosité : Non disponible. Vitesse d'évaporation : Non disponible. Point d'éclair : [Le produit n'entretient pas

Seuil de l'odeur : Non disponible. Ionicité (dans l'eau) : Cationique. Propriétés de dispersibilité : Non disponible.

Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Point de fusion/ Non disponible. Point d'ébullition/ : Non disponible. congélation condensation

igeration

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique Conditions à éviter

Matières à éviter Produits de décomposition

dangereux

Risque de réactions dangereuses

: Le produit est stable.: Aucune donnée spécifique.: Aucune donnée spécifique.

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit

11. Informations toxicologiques

Les symptômes, dangers et situations décrites dans cette section ne devraient pas survenir si le mode d'emploi du manufacturier, les mesures de sécurité adéquates et les limites d'exposition professionnelles sont suivies correctement

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles : Non disponible.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Pas une voie d'absorption habituelle Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition

Aucun connu.

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat Espèces Dosage Exposition

11. Informations toxicologiques

Undecan-1-ol, ethoxylated	DL50 Cutané	Lapin		0 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	<5000	mg/kg	-
propane-1,2-diol	DL50 Cutané	Lapin	20800	mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	20800	mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	22000	mg/kg	-
	DL50 Orale	Lapin	18500	mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	20000	mg/kg	-
Isopropyl alcohol	DL50 Cutané	Lapin	12800	mg/kg	-
,	DL50 Orale	Rat	5000 r		-
Alcool éthylique	CL50 Inhalation	Souris	>6000	0 mg/l	1 heures
• •	Vapeur			•	
	CL50 Inhalation	Rat	12470	0 mg/m³	4 heures
	Vapeur			•	
	DL50 Cutané	Lapin	>2000	0 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	8300 r		-
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg		-
	DL50 Orale	Rat		mg/kg	-
<u>Irritation/Corrosion</u>				0 0	
Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
propane-1,2-diol	Yeux - Léger irri	tant Lapin	-	24 heures 500	-
	-	•		milligrams	
	Yeux - Léger irri	tant Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Modérén		-	96 heures 30	-
	irritant			Percent	
				continuous	
	Peau - Léger irri	itant Humain	-	168 heures 500	-
	ŭ			milligrams	
	Peau - Modérén	nent Humain	-	72 heures 104	-
	irritant			milligrams	
				Intermittent	
	Peau - Léger irri	itant Femme	-	96 heures 30	-
	9			Percent	
Isopropyl alcohol	Yeux - Modérén	nent Lapin	-	24 heures 100	-
1 17	irritant	·		milligrams	
	Yeux - Modérén	nent Lapin	-	10 milligrams	-
	irritant	·		· ·	
	Yeux - Hauteme	ent Lapin	-	100 milligrams	-
	irritant	·		J	
	Peau - Léger irri	itant Lapin	_	500 milligrams	_
Alcool éthylique	Yeux - Léger irri	•	_	24 heures 500	_
				milligrams	
	Yeux - Modérén	nent Lapin	_	0.066666667	_
	irritant			minutes 100	
	michi			milligrams	
	Yeux - Modérén	nent Lapin	_	100 microliters	_
	irritant	ioni Eapin		100 mioromers	
	Yeux - Hauteme	ent Lapin	_	500 milligrams	_
	irritant	<u>Lap</u> in		200 mingranis	
	Peau - Léger irri	itant Lapin	_	400 milligrams	_
	Peau - Modérén		-	24 heures 20	-
	irritant	Lapin		milligrams	
Cancérogénicité Classification				J	
Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH CIF	RC EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Isopropyl alcohol	A4 3	-	-	-	-
· · · ·					

12. Informations écotoxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Exposition	Espèces
Undecan-1-ol, ethoxylated	-	Aiguë CE50 2100 à 2500 μg/l Eau douce	48 heures	Daphnie - Water flea - Daphnia magna
propane-1,2-diol	-	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce	48 heures	Daphnie - Water flea - Daphnia magna
	-	Aiguë CL50 1020000 μg/l Eau douce	48 heures	Crustacés - Water flea - Ceriodaphnia dubia
	-	Aiguë CL50 710000 μg/l Eau douce	96 heures	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas
Isopropyl alcohol	-	Aiguë CL50 1400000 à 1950000 μg/l Eau de mer	48 heures	Crustacés - Common shrimp, sand shrimp - Crangon crangon
	-	Aiguë CL50 4200000 μg/l Eau douce	96 heures	Poisson - Harlequinfish, red rasbora - Rasbora heteromorpha

antiona ágatovicalogiques

12. Informations	ecotoxicologiques			
Alcool éthylique	-	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer	96 heures	Algues - Green algae - Ulva pertusa
	-	Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce	48 heures	Daphnie - Water flea - Daphnia magna
	-	Aiguë CL50 25500 μg/l Eau de mer	48 heures	Crustacés - Brine shrimp - Artemia franchiscana - Larve
	-	Aiguë CL50 42000 μg/l Eau douce	4 jours	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss
	-	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	96 heures	Algues - Green algae - Ulva pertusa
	-	Chronique NOEC 0.375 ul/L Eau douce	12 semaines	Poisson - Eastern mosquitofish - Gambusia holbrooki - Larve

Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Répartition des déchets

: Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	1		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-

GE* : Groupe d'emballage

Informations réglementaires 15.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) SIMDUT (Canada) Listes canadiennes

- : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- : Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).
- : Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement): Aucun des composants n'est répertorié.

ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

INRP canadien: Les composants suivants sont répertoriés: Alcool isopropylique Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada Autre certification

:Un composant au moins n'est pas répertorié.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. Autres informations sur le produit

: NOCIF EN CAS D'INGESTION. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU. Renseignements à indiquer sur l'étiquette

Date d'impression (AAAA-MM-JJ) : 2012-11-16 Date d'édition (AAAA-MM-JJ) : 2012-11-16.

Note: Les fiches signalétiques sont valides pour une période de 3 ans après la date d'édition

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Fiche Signalétique préparée par: Département Assurance Qualité et Documentation Wood Wyant Une division du Groupe Sani-Marc 42, rue de l'Artisan Victoriaville, Québec **G6P 7E3**

Avis au lecteur

2012-11-16 5/6

16. Autres informations sur le produit

L'utilisation de ce produit doit être effectuée avec prudence puisqu'il comporte des risques et dangers inhérents pour les personnes et biens, lesquels sont détaillés de façon non limitative dans la présente fiche signalétique. Afin de réduire les risques et dangers inhérents que comporte ce produit il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer au mode d'emploi et à l'ensemble des instructions prévues à la fiche signalétique du présent produit. Le fabricant, les distributeurs et les fournisseurs de ce produit s'exonèrent de toute responsabilité pour tout préjudice ou dommage, quel qu'en soit la nature, découlant de l'utilisation de ce produit qui ne serait pas conforme au mode d'emploi ou à la totalité des instructions prévues à la présente fiche signalétique ou encore découlant d'une utilisation imprudente du présent produit.

Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)